

## MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine

**Décision n° 3623 du 9 mars 2020**  
**portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général**  
**du groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne**  
 NOR : INTJ2006178S

Le commandant adjoint de la région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine, commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 18436 du 5 décembre 2019 (NOR : INTJ1929976S) ;

Vu la décision n° 45683 du 5 décembre 2019 (NOR : INTJ1929977S),

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1<sup>er</sup> avril 2020 :

<b>Pateyron</b>	Marie-Josèphe	NIGEND : 141 833	NLS : 8 001 874
-----------------	---------------	------------------	-----------------

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1<sup>er</sup> avril 2020 :

<b>Goursaud</b>	Raphaël	NIGEND : 156 586	NLS : 8 014 141
-----------------	---------	------------------	-----------------

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1<sup>er</sup> avril 2020 :

<b>Ruaud</b>	Stéphane	NIGEND : 162 577	NLS : 8 019 483
<b>Bourneix</b>	Ludovic	NIGEND : 225 723	NLS : 8 074 572

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1<sup>er</sup> avril 2020 :

<b>Lommelais</b>	Isabelle	NIGEND : 246 351	NLS : 8 089 052
<b>Rosec</b>	Cindy	NIGEND : 324 595	NLS : 8 146 262
<b>Bressolles</b>	Julien	NIGEND : 247 959	NLS : 8 089 295
<b>Saffon</b>	Jean-Philippe	NIGEND : 366 003	NLS : 8 046 462

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 9 mars 2020.

*Le général,*  
*commandant adjoint de la région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine,*  
*commandant le groupement de gendarmerie départementale*  
*de la Haute-Vienne,*  
H. Flammant